

Orientations d'aménagement et de programmation

L'hôpital Saint-Vincent-de-Paul a mis fin à ses activités hospitalières en février 2012. Sa reconversion offre l'occasion de révéler ce site unique et emblématique de l'histoire de Paris qui possède de forts atouts pour y réaliser un aménagement répondant aux enjeux sociaux et environnementaux de la ville de demain.

Les objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement du site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, 14^{ème} arrondissement sont les suivants :

• **Créer un quartier à dominante logement ouvert sur la ville et favorisant une mixité sociale**

- ouvrir la parcelle sur le quartier en privilégiant les liaisons douces et fortement végétalisées depuis l'avenue Denfert Rochereau et la rue Boissonnade,
- réserver au logement plus de 70% des surfaces créées ou réhabilitées, dont 50 % de logements sociaux et 20% de logements intermédiaires,
- créer des équipements scolaire, sportif et d'accueil de la petite enfance.

• **Engager une démarche environnementale ambitieuse, poussée et exemplaire**

- favoriser les mobilités douces respectueuses du climat et de la qualité de l'air en s'appuyant sur la trame viaire préexistante
- expérimenter des innovations en matière d'habitat, d'économie circulaire et de transition énergétique.

• **Réaliser un aménagement qui s'inscrit dans la trame paysagère du quartier**

- créer des continuités paysagères et piétonnes vers les jardins des parcelles adjacentes de la Fondation Cartier, de l'Œuvre des Jeunes Filles Aveugles et du couvent de la Visitation,
- créer un espace vert public d'environ 4 000 m²,
- renforcer la présence du végétal sur les espaces publics et espaces libres

• **Créer un quartier qui valorise son patrimoine et son histoire**

- mettre en valeur la séquence historique d'une grande cohérence sur l'avenue Denfert Rochereau, constituée des bâtiments de l'ancien noviciat de l'Oratoire (1650) et des bâtiments dits des services généraux de Pierre Robin (1880-1883),
- conserver certains témoignages des grandes évolutions du site comme la maison des Médecins (1886) dont la petite échelle fait écho aux bâtiments de la rue Boissonnade implantés en limite séparative,
- en contre-point de ces architectures de différentes époques, promouvoir une architecture de qualité qui soit l'expression de la création contemporaine,

Dans le respect du paysage urbain, la hauteur des bâtiments est réduite sur les rives de l'avenue Denfert Rochereau et de la rue Boissonnade, comparativement aux constructions situées à l'intérieur de l'îlot pouvant atteindre le plafond de 31 m telle que fixée par le Plan général des hauteurs de Paris. Le périmètre de dispositions particulières renvoie aux règles énoncées à l'article UG.10.2.4.

Les voies à créer auront une largeur variable leur permettant de recevoir un traitement paysager généreux.

La localisation des équipements et espace vert sur le document graphique figure à titre indicatif.